

## ABONNEMENTS

Canada (UN AN)... \$2.00  
 Etats-Unis (UN AN)... \$2.25  
 Prix spécial pour les étudiants, les instituteurs, les institutrices et les membres de l'A. C. J. :  
 Canada (UN AN)... \$1.00  
 Etats-Unis (UN AN)... \$1.25  
 Etranger (Union postale).  
 UN AN... f. 13.50

# LA VÉRITÉ

J. N. Gastonguay 1 janv 1914  
 17 Avenue des Erables

REVUE HEBDOMADAIRE

Fondée par P. Tardivel, le 14 juillet 1881

"VERITAS LIBERAT VOS — LA VERITE VOUS RENDRA LIBRES"

PAUL TARDIVEL, Directeur-Gérant

## AVIS

TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DE L'ANCIENNE ADRESSE

## Bureaux :

Chemin Sainte-Foy  
 près Québec.

TELEPHONE : 1750

## SOMMAIRE

Mgr Walsh et les écoles publiques — Francs-maçons hors de l'armée en Belgique — L'Eglise a condamné les droits de l'homme — Le *Patriote de l'Ouest* — Le *Pays* et l'abbé Lemire — Méditation pour brasseurs.  
 Etrange ! ..... Jules ROMAIN  
 Leurs arguments contre l'Eglise..... JUSTIN  
 L'émiettement des forces catholiques en France par le libéralisme — Ce qu'on en pense à Rome.  
 "Motor-Chapel", Eglise roulante..... JONAS  
 La population canadienne-française et catholique du Canada — L'alcool est-il un poison ? — Conseils de Pie X aux prédicateurs — Les vues animées dites édifiantes aux Etats-Unis — Le divorce au Sénat.  
 A. M. Godfroy Langlois, champion de l'école obligatoire, neutre, etc..... A. PLANTE  
 Encore le crédit agricole..... J. P. LEFRANC  
 Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest canadien — La contribution navale. — Mort du Rév. F. Odéric — Le toupet de l'abbé Lemire — Le plaidoyer des brasseurs.  
 La danse de la St-Patrice par les K. of C..... JEAN BOURGET  
 Que les temps sont changés..... UN ANCIEN  
 Le Lemirisme au pilori (Suite.) — A la Longue-Pointe — Mgr Langevin et la situation scolaire au Manitoba.  
 En Passant : (Syndicats catholiques ; Les bienfaits de l'instruction obligatoire, etc.)

## Mgr Walsh et les écoles publiques

La presse franco-américaine donne beaucoup de publicité à une déclaration que Mgr Walsh, évêque de Portland, aurait faite devant la commission législative chargée de faire une enquête sur la fameuse *Corporation Sole* du Maine.

Voici les paroles incroyables attribuées à Mgr Walsh :

" Il n'y a aucune loi de l'Eglise qui défende d'envoyer les enfants aux écoles publiques. "

Nous pourrions citer à l'encontre de cette déclaration plusieurs décrets et lettres du Saint-Siège et des SS. Congrégations sur les dangers des écoles publiques et la nécessité des écoles paroissiales.

Peut-on ignorer sur cette question les décrets du concile de Baltimore particuliers aux Etats-Unis et la lettre de Léon XIII du 30 mai 1893 au cardinal Gibbons déclarant qu'on ne doit pas déroger aux décrets du concile de Baltimore.

De plus, qui ignore aujourd'hui que le système des écoles publiques a été adopté par les sectes pour détruire le catholicisme.

C'est également un fait connu que les écoles publiques ne sont pas des écoles neutres mais des écoles sectaires et irrégulières.

Tout cela au besoin peut se prouver avec des documents. Nous pourrions par exemple citer les paroles de ce ministre protestant qui déclarait que l'influence des écoles publiques était telle aux Etats-Unis que dans 12 ans elles avaient enlevé à l'Eglise près de 2 millions d'enfants catholiques.

## Francs-Maçons hors de l'Armée en Belgique

Nous lisons dans la *France Antimacronique* :

" Le baron de Broqueville, ministre de la guerre en Belgique, vient de signer un nouveau statut relatif à l'armée belge.

Par ce statut, il est en particulier défendu aux membres de l'armée belge de faire partie des sociétés secrètes, notamment de la franc-maçonnerie.

Voici les termes de cette interdiction :

e) Les devoirs de la profession militaire commandent aux membres de l'armée de rester en dehors des polémiques et des luttes de partis, et les obligent à s'abstenir de toute manifestation publique de leurs opinions ; ils ne peuvent pas appartenir à une association secrète ou à un groupement quelconque ayant un caractère ou des tendances politiques.

On se rappelle de l'interpellation qui eut lieu sur cette question à la chambre belge. Les députés catholiques se plaignaient de l'infiltration de l'armée par les loges. Celles-ci ripostèrent par la bouche de leurs délégués que les francs-maçons avaient ce droit.

La lettre de la loi de la milice n'était pas explicite sur ce point, bien que l'esprit fut à l'encontre des prétentions des loges.

Le nouveau texte arrêté par M. de Broqueville élimine toute équivoque.

Les francs-maçons sont désormais mis hors de l'armée en Belgique.

Voici maintenant sur cette importante réforme des détails supplémentaires fournies par l'Agence Internationale Roma :

" Dernièrement, le ministre de la guerre, M. de Broqueville, a rappelé à ses subordonnés le règlement sur les sociétés secrètes. Ça été à l'occasion d'un long débat à la Chambre, où le député Cocq, grand-maître du Grand Orient de Belgique, a tenté de prouver que la franc-maçonnerie, si elle est peut-être une société secrète, elle ne s'occupe pas cependant de politique. "

M. Cocq (a dit M. Broqueville), me demande de répondre par un oui ou par un non à cette question : les officiers peuvent-ils s'affilier à la franc-maçonnerie ? Comment peut-on poser pareille question. La maçonnerie a certainement des tendances politiques, ainsi que la lecture du Bulletin du Grand-Orient le prouve... La circulaire donc de 1846 s'applique parfaitement à la maçonnerie. "

Alors M. de Broqueville a fait ample lecture dans la collection du Bulletin du Grand-Orient, et M. Cocq a dû faire cet aveu burlesque : " La franc-maçonnerie fait de la politique, mais non de la politique électorale ! " ... La Chambre, à ces mots du Grand-Maître, s'est littéralement esclaffée.

Enfin ce débat grotesque soulevé par les représentants de la Loge bien imprudemment, s'est terminé par ces paroles de M. de Broqueville, accueillies par une salve d'applaudissements :

" La place de nos officiers n'est pas dans un antre où l'on travaille dans l'ombre. La lumière qui convient à notre armée est la lumière du soleil. Ce n'est pas dans les trous où l'on prépare la révolution que doivent se réunir nos officiers. "

M. Cocq, sentant le terrain dangereux, avait déjà tâché de déplacer la question :

M. Cocq. — ... Le ministre interdirait-il aux officiers de faire partie de cette association secrète à tendances politiques qui s'appelle le " Tiers-Ordre de S. François. " (Explosion d'hilarité à droite.) Il est très difficile, je l'avoue, de se renseigner sur ce qui s'y passe. (Nouveaux rires à droite.)

M. Goblet — Il y a une grande réunion du Tiers Ordre à Liège, dimanche prochain. Si vous voulez y aller je vous y introduirai. (Nouveaux rires.) Et si en échange vous voulez m'introduire à une séance de la Loge... (Tout le monde se tord, sauf M. Cocq, qui paraît être vexé. "

## L'Eglise a condamné les droits de l'homme

Dans son magistral plaidoyer sur les erreurs de l'abbé Lemire, Mgr Battandier a établi documentairement, une fois de plus, que les fameux *Droits de l'homme* si chers à nos émancipés et à certains catholiques libéraux ont été condamnés par Rome.

Il faut voir aussi la fureur manifestée par le triste abbé en entendant la lecture du texte de la condamnation des *Droits de l'homme* la base et fondement des *Constitutions modernes*.

Mgr Battandier dut relire le texte deux fois à cause des interruptions de M. Lemire.

Le Pape Pie VI formula cette condamnation dans la protestation qu'il adressa à l'archevêque d'Avignon, à l'évêque de Carpentras et aux autres évêques, chapitres, clergé et peuple du Comtat-Venaissin, le 23 avril 1791, contre les décisions prises par l'Assemblée du Comtat-Venaissin.

En voici le texte tel qu'il se trouve dans le Bulletin :

" Ne inutili sermone prosequamur omnes deliberationes a Conventu Comitatus captas, sat erit commemorare decem illos articulos ubi jura hominis eo prorsus modo suscipiebantur quo fuerunt in decretis Conventus gallicani explicata et proposita illa scilicet jura RELIGIONI et SOCIETATI ADVERSANTIA, et ita suscipiebantur ut novae constitutionis essent veluti basis et fundamentum. "

Nos abonnés sont priés de ne pas nous oublier et de se mettre en règle au plus tôt avec l'administration.

L'abonnement, nous tenons à le rappeler, est payable d'avance.

Il ne serait pas juste de nous laisser supporter pendant un an et plus tous les frais occasionnés par la publication de notre journal.

## Le "Patriote de l'Ouest"

" En même temps que sonne aujourd'hui l'heure du départ, écrit le *Patriote de l'Ouest*, notre journal complète avec le présent numéro sa seconde année de publication.

A Dieu d'abord, toute notre reconnaissance. Il nous a prêté vie jusqu'à ce jour et il nous laisse entrevoir encore au seuil de notre troisième année un avenir toujours plus prospère en nous appelant par la voix de notre Pasteur bien-aimé à continuer notre œuvre sur un champ d'action plus étendu.

Bénie soit la divine Providence et bénis soient tous ces vaillants cœurs d'apôtres et de patriotes qui ont fait surgir, grandir et prospérer cette œuvre importante de la bonne presse dans nos vastes plaines de l'Ouest !

Il ne nous appartient pas de dire tout le bien qui s'est déjà réalisé par l'entremise de notre journal ; nous savons d'avantage la part d'humaines imperfections que nous avons apportées à la coopération divine, et il n'est que juste d'attribuer à Dieu seul le bien réel dont nous avons déjà la joie de constater l'éclosion. Qu'il nous suffise de rappeler que le drapeau du Sacré-Cœur que nous avons l'honneur d'arborer en tête de notre journal porte dans ses plis l'assurance de la victoire pour les causes saintes que nous avons mission de défendre. "

Le *Patriote* qui était publié à Duck Lake va s'établir maintenant à Prince Albert.

Nos bons souhaits au *Patriote* !

## Le "Pays" et l'abbé Lemire

Le journal de Godfroy Langlois a publié l'autre jour avec empressement le plaidoyer du chanoine Boudinbon, contenant la défense de l'abbé Lemire et les accusations (non fondées) portées contre l'abbé Beck et Mgr Delassus.

Maintenant que le jugement est rendu contre l'abbé Lemire, le *Pays* fait la carpe.

Pour un partisan des deux côtés de la médaille, ce n'est guère édifiant.

## Méditation pour brasseurs

L'Action Sociale soumet les édifiantes statistiques françaises à la méditation de messieurs les brasseurs. . de bière :

" On trouve sur 100 détenus pour assassinat, 53 alcooliques ; sur 100 détenus pour incendie, 57 alcooliques ; sur 100 détenus pour mendicité, vagabondage, 70 alcooliques ; sur 100 détenus pour coups et blessures, 90 alcooliques. Au total, 323 alcooliques sur 500 détenus. Diminuer l'alcoolisme, c'est réduire la criminalité. "

## ETRANGE !

L'Action Sociale a publié de vigoureux et solides articles au sujet d'un singulier jugement rendu dernièrement dans notre province. Ces articles montrent jusqu'à quel degré l'esprit chrétien est en baisse dans toutes les couches sociales du *catholique peuple canadien*.

Un saint évêque au 4<sup>ème</sup> siècle déplorant les ravages causés par l'arianisme, disait : "Le monde, un matin, s'est réveillé tout étonné d'être arien."

Le poison subtil de l'hérésie avait pénétré partout et détruit insensiblement l'esprit catholique sans éveiller les soupçons sur la grandeur du mal.

Aujourd'hui on commence à se réveiller tout étonnés d'avoir, sous l'effet du libéralisme, l'esprit païen.

Ce n'est plus tant par l'hérésie : (le temps est passé), c'est par le paganisme tout pur que l'univers est envahi. Nous sommes retournés vingt siècles en arrière.

Qu'on ne vienne pas dire que nous exagérons les choses. Il suffit d'ouvrir les yeux pour se convaincre de la grandeur du mal qui nous ronge. Si les vieux païens revenaient aujourd'hui sur la terre, rien ne les choquerait, ni dans nos lois, ni dans nos tribunaux, ni dans nos mœurs. Nos lois ne sont plus conformes à l'Évangile, et nos tribunaux établissent une jurisprudence très souvent contraire à la loi de Dieu. Nos mœurs, dans le grand nombre, même chez ceux qui se proclament catholiques, sont païennes. Partout et de plus en plus c'est le culte de la chair, le sensualisme et le matérialisme païen qui dominent.

Conversez un peu avec les hommes du jour, qui occupent des postes et qui prétendent donner le ton à la société, vous resterez tout étonnés de les voir avec des principes plus païens que chrétiens.

Le procès étrange qui vient de s'instruire à la Baie St-Paul et le jugement qu'il a provoqué est une bien triste affaire.

Combien sont odieuses cette procédure et cette enquête juridique établie dans le tribunal inviolable de la pénitence.

Notre confrère a comparé cette violation du confessionnal au sacrilège d'Héléodore entrant dans le temple de Jérusalem pour en piller les trésors. La comparaison est juste, mais Héléodore était un païen, tandis que nos tenants de l'influence indue sont des catholiques. Tôt ou tard le châtement redoutable infligé au piller audacieux du temple de Jérusalem pourrait bien tomber sur eux.

Dieu ne perd pas ses droits pour attendre.

Dieu ne change pas ; il n'emboîte pas le pas dans le progrès moderne.

Sa justice est aujourd'hui la même qu'au temps d'Héléodore.

Les crimes sont toujours châtiés selon leur gravité aux yeux de Dieu qui les juge autrement que les hommes.

Ceux qui ferment la bouche du prêtre en chaire ou dans le tribunal de la pénitence ne recevront peut-être pas la flagellation comme Héléodore, mais

ne l'oublions pas, on est puni par où l'on a péché.

Pour avoir baillonné le représentant de Dieu dans l'exercice de son ministère, ils pourraient bien, par exemple, être privés des services du prêtre au moment où ils en auront le plus besoin.

Dieu est patient mais il est terrible dans ses jugements. Il donne parfois aux hommes de dures leçons, de frappants exemples.

JULES ROMAIN.

## Leurs arguments contre l'Eglise

Les missionnaires presbytériens français viennent de tenir un congrès à Montréal.

Si nous en jugeons par le discours du pasteur Amaron publié dans la *Gazette*, le congrès n'a été guère sérieux et peu brillant.

Dans un discours sur *Les raisons qui militent en faveur du protestantisme pour les Canadiens français*, il a débité les aneries suivantes :

" Quand les missionnaires évangéliques sont venus au Canada en 1830, dans quelle condition étaient les Français du Canada ? Quatre-vingt-dix pour cent d'entre eux ne savaient écrire ni lire, tandis qu'ils étaient superstitieux jusqu'au fanatisme. Toutes sortes d'absurdités, comme les histoires de loups-garous, étaient enseignées par les prêtres, et le Canadien français était dans un état de stagnation, ou mieux, de régression. Tandis que le clergé était riche, les laïcs étaient réduits à la plus complète pauvreté. Dans un pays où ils étaient entourés de ressources prodigieuses et où la population anglaise faisait rapidement fortune, ils sont restés dénués de tout, et les seuls de leur nationalité qui aient prospéré, ce sont ceux qui s'en sont allés aux États-Unis. "

Il ne faut pas évidemment attacher de l'importance à ces méchantes faussetés.

Tous ceux qui ne sont pas d'une ignorance crasse savent que c'est notre clergé qui a organisé chez nous, au prix des plus grands labeurs et des plus durs sacrifices l'instruction primaire et secondaire.

De tout temps il a lutté contre les superstitions. Notre clergé a toujours fait son devoir, même en dehors du terrain religieux, en dépit du protestantisme et du libéralisme qui voulait le séquestrer à la sacristie.

C'est à lui que nous devons une très grande part de notre développement, de nos progrès et de notre prospérité actuelle.

Quels cris auraient jetés les protestants si au congrès sacerdotal de Montréal un prêtre catholique avait attaqué les sectes avec autant d'ignorance et de méchanceté !

Voilà aussi un exemple de la fameuse *charité chrétienne* que pratiquent certaines gens qui prétendent avoir la mission de l'enseigner.

Quant au pasteur Amaron il serait fort embêté si nous lui demandions de nous fournir quelques documents, par exemple, au sujet des histoires de loups-garous enseignées par les prêtres. Qu'il cite donc des faits, qu'il donne des noms. Autrement il nous faudra croire qu'il s'est mis le doigt dans

l'œil jusqu'à l'aisselle.

Et ce n'est guère convenable pour un pasteur, surtout en plein congrès.

JUSTIN.

## L'émiettement des forces catholiques en France par le libéralisme

Qui dira tout le mal que le libéralisme sous toutes ses formes a causé, cause et causera à la France catholique

A l'heure actuelle la division entre les différents groupes catholiques est peut-être plus profonde que jamais.

C'est l'émiettement complet des forces catholiques.

Les catholiques romains et intégristes qui luttent dans la presse ne suffisent plus à signaler les idées fausses, les tendances dangereuses, les paroles équivoques, les interprétations erronées de la parole du Pape et les trahisons.

La confusion est grande.

Il y a longtemps que la plupart des catholiques du Canada ne comprennent plus rien aux choses de France et éprouvent de fréquentes et pénibles désillusions.

La vraie presse catholique française ne pénètre guère chez nous. C'est la presse aux diverses teintes libérales catholiques qui en général nous renseigne sur les choses de France. C'est cette presse qui a longtemps moussé le *Sillon*, qui a montré parfois des sympathies au *modernisme* et qui actuellement propage d'autres erreurs en herbe.

Heureusement depuis quelque temps les correspondances de Rome et les notes de l'Agence Internationale Roma que publie l'Action Sociale servent d'antidote au poison libéral que nous servent certains journaux catholiques de France.

Une des récentes désillusions que nos catholiques ont éprouvée au sujet des choses de France a été causée par le vote étrange d'un certain nombre de députés catholiques.

M. Chéron proposa que " la Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante en lui pour poursuivre une politique de défense nationale, de progrès social et de laïcité avec le concours, par l'entente et l'action commune des républicains, passe à l'ordre du jour. "

Or au grand scandale de tous les vrais catholiques, et à l'humiliation de la France chrétienne au groupe de députés catholiques a voté cet ordre du jour.

Il faut qu'on sache leurs noms : l'abbé Lemire, M. Denys Cochin, M. Dausette, M. Jules Delafosse, M. Jules Desjardins, M. Lefebvre du Prey, M. des Lyons, M. de Mackau, M. Plichon, M. Reille et enfin M. le comte de Mun. M. Piou, lui, n'a eu que le courage de s'abstenir.

Voilà les catholiques qui ont donné le baiser Lamourette à l'impudique Briand, au persécuteur de l'Eglise et ont déclaré avoir confiance aux ennemis de la religion pour poursuivre une politique de défense nationale, de

progrès social et de laïcité, etc.

C'est au cri : un vote scandaleux que la presse catholique a enregistré ce triste geste des députés catholiques.

Et du coup, voilà les catholiques français, au lendemain de ce vote, plus divisés que jamais, car l'incident a mis les différents groupes aux prises dans la presse.

La *Vigie* de Paris pour sa part écrit :

" M. le comte de Mun, l'ancien cuirassier si héroïque sous les murs de Metz, le blanc chevalier du Christ, l'orateur — autrefois — de la contre-révolution couvrant de son bulletin de vote un ordre du jour pareil, n'est-ce pas grande pitié ? Et faut-il que la mentalité catholique ait été déformée chez nous pour que ceux qu'on affirme être nos chefs ne croient pas déchoir quand ils en viennent à glisser à ces abdications ! "

" Nous savons l'excuse éblouissante dont on cherche à cuirasser l'erreur de M. de Mun. Il n'aurait pas voulu, nous dit-on, laisser en face du péril extérieur la France sans ministère. Dérision amère ! La France a-t-elle jamais manqué de ministres ? Et dans l'hypothèse d'une guerre il importe bien, en vérité, que nous ayons pour remettre son épée à la France Briand ou Tartempion ! Le malheur pour notre pays serait peut-être précisément, en ces jours-là, de ne pas pouvoir se débarrasser de ses ministres ! "

" Non, non, il ne faut pas qu'on se moque plus longtemps de nous, en compliquant les choses de telle sorte que les plus honteuses défaillances puissent nous être présentées comme des actes de mérite. On n'est que trop porté déjà, en France, à croire que la présidence de M. Poincaré est un bienfait supérieur à la religion. "

Ajoutons que la plupart des catholiques qui ont voté pour Briand sont de ceux que soutient l'Action Libérale Populaire.

Et ces catholiques ont voté l'ordre du jour sans aucune réserve. Au moins ils auraient pu suivre l'exemple de M. Driant qui a déclaré qu'il votait en vue de la situation internationale inquiétante sans s'inquiéter de ce que contenait l'ordre du jour.

Mais tout cela n'est qu'un incident. C'est sur tous les terrains que les catholiques de tous les groupes, de toutes les couleurs, de toutes les teintes se divisent et se combattent.

Les catholiques sociaux et les démocrates chrétiens surtout, donnent du fil à retordre à la presse catholique intégriste de France et de Rome.

C'est au milieu de pareil conflit d'idées, d'opinions et de principes qu'il faut avoir les yeux rivés sur la boussole du Vatican.

## Ce qu'on en pense à Rome

Le Bulletin de l'Agence Internationale Rome, n° du 12 février, publie cette note :

" FRANCE. — La sentence du tribunal ecclésiastique de Cambrai dans les procès Lemire, a produit une très bonne impression à Rome, non pas tant à cause de la décision elle-même de non lieu, en faveur de Mgr Delassus et de M. l'abbé Back (l'accusation portée contre eux par M. Lemire était absurde) que pour la déclaration qui flétrit les procédés scandaleux de ce prêtre dévoyé. "

## "Motor-Chapel", Eglise roulante

C'est Mgr Ketteler qui disait : Si saint Paul revenait sur la terre il se ferait journaliste.

S'il avait vécu en 1913 Mgr Ketteler aurait peut-être été d'avis que saint Paul se serait fait chauffeur, chauffeur du Motor Chapel de la Catholic Church Extension Society of America.

Cette société vient de recevoir en cadeau une automobile qui renferme dans ses flancs une sacristie et une chapelle.

Nous avons devant nous la photographie de cette église roulante.

C'est une voiture couverte ; la partie du devant sert de presbytère aux missionnaires ; à l'arrière, dans une espèce d'armoire, est installée la chapelle ; on ouvre les portes, on tend une grande toile et l'église est prête à recevoir environ deux cents fidèles pour la messe.

La chapelle automobile a peut-être un certain avantage sur le char chapelle déjà en usage aux Etats-Unis dans les missions, et qui ne peut s'éloigner du chemin de fer et qui doit attendre les fidèles le long des voies d'évitement. D'un autre côté les chars traversent souvent des contrées où il n'y a guère de routes.

Quoi qu'il en soit le motor chapel complète l'organisation de l'église roulante, "the Church on wheels", en attendant l'église planante, comme Benson l'a décrite dans son roman *Le Maître de la Terre*.

Maintenant quelques autres détails sur le premier motor chapel qui entre parenthèse s'appelle *Saint Peter*.

Il y aura à bord deux missionnaires ; un sera le chauffeur et l'autre le joueur d'orgue, car, détail oublié, il y a dans l'automobile un orgue et aussi, disons-le tout de suite afin de ne pas l'oublier, une lanterne magique moderne, à l'électricité, heureusement.

Dans les notes que nous avons sur le Motor Chapel il n'est pas question du cuisinier nègre qui fait partie, croyons-nous, du personnel du Chapel car.

Devant pareilles inventions on doit admettre les progrès de l'Eglise aux Etats-Unis.

Comme on le voit, on n'en est plus aux anciennes coutumes d'évangélisation établies par Jésus-Christ et ses apôtres et suivies par les missionnaires leurs successeurs.

Nous ne faisons que constater des faits en signalant l'organisation originale et les développements de l'église roulante ; nous n'avons pas compétence pour juger cette question.

Nous avons bien droit cependant de dire que nous préférons l'ancien mode d'évangélisation au nouveau.

Celui-ci peut être plus rapide, plus agréable, plus moderne ; mais il nous semble moins efficace, moins salutaire, disons-le, moins apostolique.

C'est peut-être un préjugé, mais enfin ! Et cela s'explique, nous sommes de la race de ces missionnaires qui ont évangélisé l'Amérique à pied, en traîneaux à chiens et en canot d'écorce.

Et nous pensons : Notre Seigneur aurait bien pu monter un rapide coursier et faire de grandes et d'excitantes chevauchées à travers les divers pays habités ; sa vie publique était si courte.

Les apôtres aussi auraient pu prendre des moyens expéditifs, originaux et faciles ils avaient le monde à évangéliser.

Dans aucun temps l'Histoire de l'Eglise nous rapporte que les missionnaires aient employé des moyens originaux pour propager l'Evangile.

L'originalité, voilà surtout ce qui nous frappe dans l'église roulante.

Mais l'originalité s'est depuis longtemps infiltrée dans la vie religieuse aux Etats-Unis.

Encore une fois, nous avons exprimé au sujet de l'église roulante simplement nos vues personnelles.

C'est une nouvelle méthode d'évangélisation qui peut être discutée avant qu'elle se développe trop aux Etats Unis.

Ils sont nombreux ceux qui croient que cette innovation empêchera quel que peu l'organisation de missions stables et la construction de chapelles au milieu de certains groupes catholiques.

Chez nous quand on fonde une mission, on commence par bâtir une chapelle école, puis les colons se groupent autour

Quoiqu'il en soit nous ne sommes pas disposés à changer nos anciennes méthodes d'évangélisation et de colonisation catholique pour l'originale innovation des chapelles à gazoline.

JONAS

## La population canadienne-française et catholique du Canada

Un état qui vient d'être soumis au Sénat nous donne la population catholique et canadienne-française du Canada, d'après le dernier recensement.

Le nombre total des catholiques est de 2,833,041, sur une population de 7,206,643. La population catholique se divise comme suit :

Alberta.....	62,193
Colombie Anglaise.....	58,397
Manitoba.....	73,994
Nouveau-Brunswick.....	144,889
Nouvelle-Ecosse.....	144,991
Ontario.....	484,997
Ile du Prince-Edouard.....	41,994
Québec.....	1,724,683
Saskatchewan.....	90,092
Yukon.....	1,849
Territoires du Nord-Ouest..	4,962

Sur le total, il y a 2,054,890 Canadiens français. Ces derniers se divisent comme suit :

Alberta.....	19,825
Colombie Anglaise.....	8,907
Manitoba.....	30,944
Nouveau-Brunswick.....	98,611
Nouvelle-Ecosse.....	51,746
Ontario.....	202,442
Ile du Prince-Edouard.....	13,117
Québec.....	1,605,339
Saskatchewan.....	23,251
Yukon.....	482
Territoires du Nord-Ouest	226

Nous prions tous les retardaires de vouloir bien se mettre en règle avec l'administration.

## L'alcool est-il un poison ?

L'Ecole Sociale populaire vient de rendre public l'important document suivant :

Extraits des minutes de la Société Médicale de Montréal, 3 décembre 1912. — Que la Société Médicale de Montréal loue l'initiative de l'Ecole Sociale Populaire pour connaître l'opinion des Médecins de la Province de Québec au sujet de l'alcool ;

Que la Société Médicale de Montréal, comme corps, approuve les conclusions suivantes du rapport de la Ligue antialcoolique, aux Commissaires royaux chargés de s'enquérir sur l'alcool dans la Province de Québec, savoir :

1o—La science contemporaine soutient, avec raison et preuves à l'appui, que l'alcool, poison surtout du foie et du système nerveux, est, en vérité, une substance dangereuse dont les hommes doivent absolument s'abstenir.

2o—Il n'y a pas de boissons hygiéniques parmi les boissons alcooliques.

3o—L'usage extrêmement modéré d'une des boissons fermentées peut ne pas toujours nuire à certains individus, mais n'est jamais véritablement salubre.

4o—Pour être en possession aussi complète que possible, à tous les instants de notre existence, de nos facultés et de nos moyens naturels, il faut être d'une rigoureuse abstinence.

Le Secrétaire,

G. WILFRID DEROME.

Six cent soixante-dix-sept (677) médecins de la Province de Québec ont approuvé, par leur signature, les mêmes résolutions.

Pas un seul médecin ne s'est inscrit en faux contre elles.

De quel côté est la science ? — Les vendeurs de bière, les importateurs de vin, et les fabricants d'alcool pourront-ils jamais détruire ce témoignage scientifique provincial ?

L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE,  
1075, rue Rachel, Montréal.

## CONSEILS DE PIE X AUX PREDICATEURS

On annonce que tout récemment Pie X réunissant les prédicateurs du carême de Rome, leur a adressé les recommandations suivantes :

" C'est aux pauvres, aux humbles qu'il faut nous adresser surtout et leur parler dans une langue qui leur soit accessible. Ne visons point à des pensées sublimes ni à des paroles recherchées. Ne désirons point qu'on dise : " Oh ! qu'il a bien prêché ! " Mais faisons en sorte que les âmes, sans penser à nous, soient portées plus près de Dieu.

" Ne comptons pas sur des prodiges de conversions en masse, sur le retour instantané d'un peuple entier à la loi. Soyons heureux si, par notre parole, Dieu guérit quelques cœurs contrits et bien disposés qui, à notre insu, nous attendaient. Donuons aux âmes, qui toutes en ont un si grand besoin, l'enseignement avant tout, l'aliment de vérité qu'elles désirent et taute du quel elles meurent. "

Le Pape recommande donc aux prédicateurs, surtout aux prédicateurs de carême de ne pas faire de sermons à effet mais des sermons qui font effet, des sermons remplis plutôt d'enseignements que de belles phrases.

## Les vues animées dites édifiantes aux Etats-Unis

L'Action Sociale publie cette note de l'Agence Internationale Roma sur les vues dites religieuses et édifiantes aux Etats-Unis.

" Récemment le S. Père a défendu les projections cinématographiques dans les églises. Elles étaient beaucoup en vogue aux Etats Unis. Combien cette mesure était providentielle, nous le voyons par l'exemple d'une pellicule très recommandée (par l'entrepreneur) pour ces projections d'églises, et qui, sous le titre " Mort et Résurrection ", représente la mort de Léon XIII et l'élection de Pie X. Les scènes, telles que représentées, sont d'une grossière inexactitude historique, doublée d'irrévérence et de ridicule. Par exemple, Léon XIII, sur son lit de mort, est environné d'une foule de prêtres habillés de la façon la plus étrange. Quand le mourant désigne — c'est dans la pièce ! — le cardinal Rampolla pour son successeur, les figures des ecclésiastiques prennent un air de méchanceté et de haine. Après sa mort, naturellement, on n'a pas oublié le marteau dont on frappe la tête du Pontife. Les cent cardinaux et évêques qui assistent aux funérailles, sont toujours représentés avec la mitre sur la tête ; au reste, les mitres jouent un rôle tout à fait antiliturgique dans ce film. Le conclave pour l'élection du nouveau Pontife ressemble plutôt aux réunions électorales américaines ou à une session du parlement hongrois. La cérémonie du couronnement est une absurdité au point de vue du cérémonial ; à cette occasion, c'est le tour du cardinal Rampolla de jeter un regard haineux vers le nouveau Pape. Et pourtant il semble que ces sottises aient fait la fortune de leurs exploiters, car des journaux catholiques ont recommandé ce film comme très édifiant "

Est-ce ces fameuses pellicules qu'on a exhibées au grand bal paroissial de Boston ?

## Le divorce au Sénat

" Le sénateur Cloran, écrit la Croix, a proposé la deuxième lecture d'un projet de loi décrétant que la partie coupable dans un divorce ne puisse se remarier légalement.

Cette mesure tend à restreindre le divorce et, par ce côté, elle est bonne ; mais elle n'en reconnaît pas moins à l'autre partie, celle qui n'est pas coupable, le droit de se remarier, droit que l'Etat pas plus que l'Eglise n'a le pouvoir de donner à une personne qui est légitimement et licitement mariée.

Il est vrai que ce projet de loi vise surtout les divorces chez les protestants ; mais il eût été préférable que M. Cloran, catholique, ne reconnût pas implicitement à l'Etat le droit de légitimer le divorce. "

## VIENT DE PARAITRE

La Vie de Louis Hébert par Laure Conan est en vente à la Propagande des Bons Livres.

C'est une des belles pages de notre histoire.

15 sous franco.

## A. M. GODFROY LANGLOIS

Champion de l'École obligatoire, neutre, etc...

Ceux qui l'ont entendu défendre l'école obligatoire, pendant la dernière session, avec une conviction telle que le rouge lui en montait au visage, seraient heureux d'avoir son opinion sur les faits et chiffres.

On se rappelle que son discours était rempli de statistiques concernant sur tout l'instruction publique en France.

Il a réussi, je ne sais par quel genre de torture, à faire prouver à ces statistiques le complet succès du régime scolaire, actuellement en vigueur en France.

On se rappelle que Sir Lomer Gouin s'est servi à peu près des mêmes statistiques pour prouver le contraire.

Que voulez-vous, cela dépend peut-être du point de vue où l'on se place et du but que l'on poursuit.

M. Langlois est dans son rôle quand il se réjouit des succès des franc-maçons français, c'est-à-dire la destruction de la religion catholique, l'abrutissement de la jeunesse et la propagation de... l'ignorance.

J'ai donc cru être agréable à notre réformateur en lui fournissant une nouvelle preuve à l'appui de sa fameuse thèse.

C'est une lettre d'un écolier de la laïque à ses parents pour leur annoncer son succès au certificat d'études :

" Mes chers parents,

C'est avec mon grand bonheur que je viens vous annoncer ma bonne nouvelle que je suis été reçu au certificat d'études.

Je ne suis pas été des plus fort.

Mais tout de même je suis un peu content de moi puisque l'on m'a reçu.

Malgré toute la peine qu'a prit notre Instituteur pour nous enseigner je lui en serais bien reconnaissant.

Et de plus je tâcherai moyen d'apprendre tous les jours d'avantage pour lui faire plaisir ainsi qu'à vous mes chers parents.

Recevez mes chers parents, les amitiés les plus sincères."

Ne trouvez vous pas qu'on est peu difficile à l'école laïque, pour accorder un certificat d'études à un tel élève.

Et si dans les dernières statistiques, sur le nombre de ceux qui ont reçu ce certificat d'études il faut en compter un grand nombre de la force de cet élève, bien mal renseigné est alors celui qui se fie à ces statistiques !

Et l'instituteur qui a obtenu ce brillant résultat, enseigne depuis dix-sept ans dans l'école laïque de Blajan, petit village de la Haute-Garonne.

Il faut supposer que les autorités sont contentes de lui, puisqu'on n'a jamais voulu le remplacer, malgré toutes les instances faites à ce sujet.

Voulez-vous connaître maintenant la valeur morale de cet instituteur.

Sachez qu'il excelle surtout dans les notions de déshabillage.

Pardonnez moi de mettre sous vos yeux la citation qui va suivre, elle nous fera connaître aussi la morale des franc-maçons.

Voici une dictée que cet instituteur donnait à ses élèves :

" Les gens orgueilleux, prétencieux, vains, moqueurs, médisants, calomnieux ne tiennent pas bon longtemps et ne vivent pas longtemps.

" Puisque tous ces gens-là veulent faire croire qu'ils sont audessus des autres, une loi devrait permettre qu'on les empoigne, qu'on les déshabille complètement et qu'on les expose sur une place publique, à la vue de tout le monde.

" Presque toujours on....." Pardonnez-moi je ne puis continuer, c'est trop écœurant.

Et voilà dix-sept ans que les habitants de Blajan subissent ce co... , l'autorité laisse faire.

Pauvre France !

Nos sectaires de la Loge seraient dans la jubilation si nous avions chez nous pareils instituteurs.

Ces détails sont tirés d'un fascicule intitulé : *Dictées d'un Instituteur*, et que l'*Ami du Clergé* recommandait dernièrement.

Que M. Langlois se le procure pour y puiser des documents.

A. PLANTE

## Encore le crédit agricole

Dans la tourmente politique où nous sommes, peut-être bien que le grand public n'a guère remarqué le bref mais pratique discours de M. D. Sutherland sur le besoin d'un crédit agricole rationnellement organisé.

C'est pourquoi nous venons mettre ce discours sous les yeux de nos lecteurs.

" Je n'avais pas l'intention de prendre la parole, dit le député d'Oxford-Sud, sur la résolution actuellement à l'étude : l'établissement d'un système de crédit agricole. Mais après les remarques de l'orateur qui vient de me précéder, je ne crois pas que la question puisse en rester là."

L'orateur dont il est ici fait mention est M. Lalor qui, en résumé, a fait l'éloge des Banques en soutenant qu'elles répondaient parfaitement à tous nos besoins économiques, et que les Caisses de Crédit pourraient mettre en danger l'existence de ces institutions.

Et M. Sutherland continue :

" Nous devons des remerciements à l'auteur de la résolution qui a traité cette importante question de la coopérative, avec grande érudition..."

Depuis quelques années, je me suis intéressé aux différents systèmes adoptés en Europe et plus particulièrement aux institutions coopératives, non seulement pour les Banques, mais aussi pour les exploitations agricoles.

J'ai constaté que les succès obtenus sont assez considérables pour que la Chambre fasse une étude sérieuse de la résolution qui nous est soumise.

Tout le monde a du constater qu'il y a quelque chose de défectueux à la base même de notre système agricole. C'est surtout sur l'agriculture que repose la prospérité du Canada.

Il n'y a pas un pays qui soit mieux partagé au point de vue agricole, et cependant le grand problème que le Parlement et les législateurs de toutes les provinces sont appelés à résoudre,

c'est d'empêcher les populations rurales de désertir la terre pour aller habiter les villes.

Malgré les prix très satisfaisants que les cultivateurs obtiennent pour leurs produits, je crois que jamais auparavant ils n'ont éprouvé autant de difficultés qu'aujourd'hui dans l'exploitation de leur industrie.

Je n'ai aucun doute que le système coopératif adopté en Allemagne, en France, en Belgique, au Danemark s'introduira nécessairement au Canada et qu'il fera disparaître les inconvénients dont nous nous plaignons.

Je n'entreprendrai pas de dire ce qu'il faudrait faire. Je ne crois même pas que le gouvernement s'ait tenu de contribuer à la création de Banques Coopératives. *L'initiative doit venir du public.* Il n'est pas dans les attributions d'un gouvernement de fonder des banques. Quand un membre de cette Chambre combat les institutions coopératives, il ne rend certainement pas service à son pays.

Comme le faisait remarquer l'honorable député de Portage la Prairie, il est évident que les Banques, avec leur système de succursales, drainent les ressources du pays. Toute la richesse devient centralisée, les capitaux s'accumulent dans les grands centres, au lieu d'être employés à encourager l'agriculture. Dans les villes de l'Ouest et dans les grandes villes de la province d'Ontario dont la population dépasse 100,000 âmes, cent pieds de terrain rapportent autant qu'une terre de 100 acres...

Soutenir qu'il n'y a pas là un vice radical, c'est affirmer une chose fautive.

J'espère que le gouvernement et le ministre des finances accorderont une sérieuse attention à la question et qu'il nous sera soumis un projet pour encourager l'agriculture et assurer la circulation des capitaux que les cultivateurs contribuent à créer...

On ne manquera pas de traiter le projet d'utopie et de taxer nos réclamations de révolutionnaires, mais il faut bien prendre les choses telles qu'elles sont, et l'honorable député de Portage la Prairie est dans le vrai quand il dit que :

" Les succursales de banques sont préjudiciables au pays, qu'elles accumulent la richesse dans les centres industriels, et que loin d'aider à l'agriculture elles opèrent au détriment des cultivateurs et des ouvriers de nos villes."

Comment se fait-il que dans la riche province d'Ontario, la population agricole diminue d'année en année, en dépit de l'énorme étendue de terre fertile ?

A l'heure présente, la population des campagnes est de 120,000 inférieure à ce qu'elle était il y a quinze ans. Que dirait l'honorable député si nous connaissions le chiffre véritable de cultivateurs ? Car dans la population des campagnes nos villages y sont compris, Dieu sait dans quelle proportion ils ont augmenté.

Cette question de la dépopulation des campagnes est une de celles que la Chambre a le devoir d'étudier et je suis convaincu que la résolution que nous discutons aura d'excellents résultats."

Et voilà.

Nous ne sommes plus les seuls à penser que notre crédit agricole est à peu près nul, et que ce manque d'un crédit contrôlé est l'une des principales causes de la désertion du sol. Il y en a bien d'autres sans doute, mais celle-là est la première qu'il nous faut travailler à guérir. Et sans conteste, l'œuvre des Caisses bien comprise sera le remède salutaire qui devra guérir ce mal national qui s'appelle la désertion de la campagne.

J. P. LEFRANC.

## Histoire de l'Eglise catholique dans l'Ouest Canadien 1659-1905

Le R. P. A. G. Morice, O. M. I., vient de publier en trois volumes de 400 pages l'*Histoire de l'Eglise dans l'Ouest Canadien*.

C'est un ouvrage de grande valeur et qui couvre la période de 1659 à 1905.

Cette histoire de l'Eglise est aussi l'histoire de ce vaste pays découvert par nos pionniers et évangélisé par nos missionnaires.

" Les premiers sur le champ des explorations et des découvertes, écrit l'auteur, les catholiques y restèrent longtemps les seuls représentants de la civilisation."

A l'heure actuelle, devant le prodigieux développement de l'Ouest canadien il est opportun de rappeler et surtout de consigner dans l'histoire le rôle joué par les nôtres dans ce vaste et riche pays d'avenir.

Le P. Morice a amassé force documents dans ses trois volumes, son travail historique est donc sérieux et solide.

Il y a peu d'Histoire dont la lecture soit plus attachante, plus édifiante que celle de l'Eglise dans l'Ouest canadien. Il y a de la vie et de la variété, l'œuvre apostolique si admirable accomplie par nos missionnaires au milieu des difficultés et des misères forme une belle page de l'Histoire universelle de l'Eglise.

L'Eglise et la civilisation chrétienne ont eu là-bas leurs martyrs et c'est les nôtres qui eurent cet honneur privilégié. C'est leur sang généreux qui a arrosé et fécondé les plaines de l'Ouest.

Les travaux apostoliques étaient là-bas des plus durs et des plus dangereux.

Les voyages d'évangélisation et les visites des missions ne se faisaient pas en chapel car ni en motor chapel.

L'influence des missionnaires catholiques était considérable et les protestants anglais ont maintes fois fait appel au prêtre pour maintenir la paix, établir l'ordre social et secourir l'autorité civile.

L'Ouest Canadien a vu le règne du Christ avant celui de la puissance maçonnique.

Dès le début des développements de l'Ouest Canadien deux esprits distincts se manifestent : l'esprit de la civilisation chrétienne et l'esprit du mercantilisme. Et pour l'honneur de notre race, c'est encore elle qui joue le rôle civilisateur.

On assiste au début des villes aujourd'hui florissantes, à l'organisation

paroissiale et scolaire.

L'histoire politique dans l'Ouest est intimement liée à celle de l'Eglise; elle est mouvementée comme dans un roman. Les troubles de la Rivière Rouge, la Rébellion de la Saskatchewan présentent un grand intérêt. Puis vient la lutte scolaire, à la suite de la violation des promesses solennelles et de la constitution.

L'histoire du Klondyke termine le troisième volume.

L'ouvrage du P. Morice est orné d'un grand nombre de gravures, de portraits, ainsi que d'autographes.

Nous aurons encore occasion de parler de cet important travail historique qui est maintenant en vente chez l'auteur à Winnipeg, à *West Canada pub. Co.*

\$6.60 franco.

### Le toupet de l'abbé Lemire

Commentant le jugement porté contre M. Lemire par le tribunal ecclésiastique de Cambrai, l'Agence Internationale Rome écrit :

"Le toupet de l'abbé Lemire, qui ne se souvient du pouvoir ecclésiastique que pour y citer de dignes ecclésiastiques écœurés de son triste rôle d'aumônier du B'oc", fait pendant au toupet de ses adeptes du Nord, dont le tapage indécent prétendait imposer la "justice" blocarde à l'Eglise."

### La danse de la St-Patrice

Par les "K. of C."

Les *Knights of Columbus* dansent pendant le carême comme pendant le carnaval.

La Saint Patrice sert de prétexte à certain nombre de cercles pour organiser des *dancing parties*.

En voici la preuve, en anglais même.

"Long Island Council, No 197, Knights of Columbus will hold their annual dinner and dance to celebrate St. Patrick's Day, on Saturday evening, March 15, at Trommer's Bushwick Avenue and Conway street."

Cette étrange façon de célébrer les fêtes des saints patrons des nations chrétiennes n'est pas dans les coutumes de l'Eglise.

Un bal *catholique* dans la semaine de la Passion, c'est peu édifiant.

JEAN BOURGET.

### On demande une direction

"L'Eglise, écrit la *Tribune* de Woonsocket, au concile de Baltimore condamna les bals.

A Boston, on donne des bals fort brillants au profit d'œuvres paroissiales, et des prêtres, des monsignors, un cardinal même les encouragent par leur présence.

Vraiment, ajoute la *Tribune*, les catholiques ne savent plus que penser et quelle direction suivre."

La *Sainte Vierge* d'après l'Évangile ouvrage canadien fort instructif à propager. Véritable catéchisme de la dévotion à Marie. Nouvelle édition 10 c. franco à *La Propagation des Bons Livres*, Bureaux de la *Vérité*.

### Mort du Rév. F. Oderic

#### Des Frères des Ecoles Chrétiennes

Une disparition qui causera de sincères regrets à Québec c'est celle du R. F. Oderic, des Frères des Ecoles Chrétiennes, dont on nous annonce la mort arrivée mardi à Montréal.

Le Frère Oderic est décédé subitement dans une voiture qui le transportait du Mont de la Salle au Pensionnat St-Laurent. Il a succombé à une syncope de cœur, à l'âge de 70 ans et demi.

Le défunt était très bien connu à Québec où plusieurs générations se sont succédées dans les écoles des Frères alors qu'il y donnait l'enseignement ou occupait quelques charges supérieures. Il a passé la plus grande partie de sa vie religieuse parmi nous.

Le Frère Oderic entra dans la communauté en 1858, en France. Il vint au pays en 1882, pour occuper successivement la direction du noviciat et celle du collège de St-Jean d'Iberville. Depuis 1893, il a été presque constamment à Québec où il fut l'une des principales figures de l'Académie Commerciale et de l'Académie St-Joseph.

Il quitta Québec il n'y a que quelques temps pour aller prendre à Montréal un repos bien mérité. Il souffrait de maladie de cœur, mais rien ne faisait prévoir sa fin aussi prochaine.

Nous offrons nos condoléances aux Frères des Ecoles Chrétiennes qui perdent en lui l'un de leurs membres les plus dévoués.

### Le cardinal Gibbons et le divorce aux Etats-Unis

Un confrère franco-américain publie un article fort instructif sur le divorce aux Etats-Unis. En voici un extrait :

Le cardinal Gibbons vient de publier dans le *Ladies Home Journal*, sur le divorce aux Etats-Unis, un article des plus intéressants.

Son Eminence se base sur les dernières statistiques pour dire que le nombre des divorces augmente trois fois plus rapidement que le chiffre de la population, et qu'on en est rendu au point, dans la république voisine qu'un mariage sur douze aboutit au divorce.

L'Archevêque de Baltimore invoque ensuite l'histoire pour déclarer que les nations ont atteint à l'apogée de leur grandeur, quand elles ont le plus respecté le lien familial, source du lien social.

Son Eminence cite l'exemple de Rome ancienne et de Rome de la décadence et ajoute que sans calomnie, la nation qui de nos jours ressemble le plus à la Rome de la décadence, c'est la nation américaine, au point de vue du divorce. Elle traite de ridicule les raisons qu'on allègue dans la plupart des cas, pour l'obtenir, et on en est rendu à un tel point que le mariage en est réduit à ne vouloir guère plus qu'un amour libre.

Et Son Eminence continue :

"La laxité des lois de divorce dans certains Etats, dit-il, est simplement abominable... Certaines raisons acceptées pour prononcer un divorce sont absolument ridicules; elles seraient à peine suffisantes pour justifier pour un patron, le renvoi du plus humble de ses serviteurs. C'est véritablement mettre à prime d'insignifiantes querelles conjugales. Pourquoi ne pas profiter de l'exemple de l'Angleterre et du Canada? Leurs lois de di-

voorce sont remarquablement sévères, et ils paraissent s'en trouver bien — bien mieux que nous en vérité, et avec beaucoup moins de malheurs domestiques et de scandales publics. En comparaison des chiffres fournis par notre "National Census Bureau", les divorces sont rares dans ces pays, ce qui est une autre preuve que la loi économique de l'offre et de la demande est quelquefois intervertie dans l'ordre moral, et que c'est l'offre qui crée la demande."

### Le plaidoyer des brasseurs

Les brasseurs viennent de publier dans une brochure de luxe un plaidoyer en faveur de l'usage de la bière.

Il est évident que la campagne de tempérance tracasse et inquiète sérieusement nos brasseurs.

C'est bon signe.

Le plaidoyer qu'ils viennent de publier ne fera pas triompher leur triste cause.

Les faits publics détruisent leurs thèses. Les faits divers de la criminalité et l'étalage dans la presse de toutes les misères humaines condamnent la boisson, sans excepter la bière.

Il se produit donc aujourd'hui dans l'opinion publique, honnête et saine une grande révolution, la révolution contre l'alcool.

Ce sera le 89 des honnêtes gens.

Les droits de la tempérance ont été proclamés, ils triompheront.

### Prédiction sur les Etats-Unis et le Canada

Un confrère rappelle cette prédiction de M. Izoulet :

"En un siècle, les Etats-Unis sont passés de cinq millions d'habitants à près de cent millions !

Et les Etats-Unis sont environ seize fois grands comme la France !

Les Etats-Unis peuvent donc nourrir un milliard d'habitants; et, avant la fin du vingtième siècle, ils peuvent en avoir cinq cent millions !

De son côté, le Canada, lui aussi, est environ seize fois la France; mais moins uniformément peuplable d'ailleurs que les Etats-Unis. Contentons-nous de lui prédire le demi-milliard."

### Miracle opéré par Pie X

Nous recevons, écrit les *Cloches de Saint-Boniface*, d'un correspondant romain, (religieux et professeur de théologie) la note suivante: "En attendant, notre Saint Pontife Pie X, très attaqué par tout ce qui touche de près ou de loin aux idées modernistes, continue à faire des miracles. Il est certain que la sainteté paraît être sa note dominante. Au Vatican, on a déjà un tas (le cardinal Bisleti faisait le geste, en disant cela) de documents relatant des faveurs et grâces miraculeuses obtenues par son intercession. La dernière guérison relatée en septembre dernier a fait beaucoup de bruit en France, car il s'agit d'un jeune homme des environs de Bordeaux, venu à Rome, et que le Pape a guéri d'une surdité complète par son simple attouchement et une parole de foi.

"Chose curieuse, le tympan est resté perforé comme avant le miracle, en sorte que normalement le sujet ne devrait pas entendre: ce qui rend le miracle en quelque sorte permanent."

### Que les temps sont changés!

La belle lutte que soutient actuellement l'*Action Sociale* contre le libéralisme et les partisans de l'influence indue, consolerait le fondateur de la *Vérité* de bien des déboires, de bien des misères, s'il vivait encore.

Si dans le temps la *Vérité* avait été plus soutenue, ou mieux, si elle avait été moins combattue par certains personnages catholiques qui pactisaient avec l'erreur libérale, la victoire aurait été gagnée alors complètement; le libéralisme mal éteint n'aurait pas couvé 25 ans pour venir de nouveau aujourd'hui menacer le catholicisme intégral.

Il fait bon tout de même de voir combien les temps sont changés.

UN ANCIEN.

### La contribution navale

Jeudi dernier le bill de la contribution navale a été voté en seconde lecture par une majorité de 30 voix.

Le premier vote a été pris sur l'amendement Guilbault, qui demande un plébiscite sur la question navale. L'amendement a été rejeté par un vote de 187 contre 11. MM. Achim, Mondou, Lamarche, Cruise, Thompson, (Qu'appelle), Lapointe, (Montréal, Turriff, Barrette, Bellemare, Guilbault, Boulay, ont voté en faveur de cet amendement.

Le second vote a été pris sur l'amendement Turriff, qui demande une redistribution de la carte électorale avant d'en appeler au peuple sur la question navale.

Cet amendement a été rejeté par un vote de 117 contre 81.

Le troisième vote a été pris sur la seconde lecture du bill. La mesure ministérielle a été alors adoptée par un vote de 114 à 84, soit une majorité de 30 pour le gouvernement, MM. Achim, Mondou, Lamarche, Boulay, Barrette, Guilbault et Bellemare ont voté contre le bill.

Les députés conservateurs canadiens-français traîtres à leur mandat sont les mêmes que lors du vote en première lecture.

### Obstruction à Ottawa

Les choses se corrent à Ottawa au sujet de la marine.

L'opposition a entrepris lundi de faire de l'obstruction. La Chambre siège donc depuis quatre jours sans interruption, et le débat va tout probablement durer jusqu'à samedi soir; il reprendra, dit-on, lundi.

Les libéraux veulent pousser le gouvernement à en appeler au peuple sur la question navale et espèrent courir ainsi la chance de reprendre le pouvoir.

**Nous prions tous ceux qui jugent notre œuvre bonne, utile et digne d'encouragement de nous faire parvenir les noms des personnes de leur connaissance qu'ils croient susceptibles de s'abonner à la "Vérité".**

## Le Lemirisme au pilori

(Suite.)

En 1895, comme en fait foi le *Journal Officiel* de cette année, page 155, M. Lemire déclare : " On peut être très bon chrétien et professer le plus grand respect pour les croyances d'autrui. " Voilà une phrase qu'aucun catholique ne pourrait signer sans forfaire à sa foi, a fortiori un prêtre qui, lui, a reçu la *depositum fidei* qu'il doit conserver et défendre. Le respect pour les croyances autres que la nôtre n'est autre chose que le respect pour l'erreur qui est mise sur le même pied que la vérité. Dieu et le Démon, auteur de l'erreur sous toutes ses formes, ont droit à notre respect : voilà où nous conduit logiquement cette parole incroyable dans la bouche du prêtre. Comment ! le prêtre a été sacré prêtre par Dieu pour étendre le règne de son Divin Fils, faire luire le flambeau de la vérité aux nations plongées dans les ténèbres de la mort, c'est-à-dire de l'erreur, et voilà que ce prêtre, oublieux de ses devoirs les plus sacrés, les plus imprescriptibles, vient s'incliner devant cette erreur et proclamer, devant une Chambre qui l'applaudit, qu'elle a droit à son respect. C'est bien la vieille thèse libérale, mais jamais elle n'avait été mise sous une formule plus crue et qui en fit mieux sentir toute l'horreur.

S'il y a une erreur qui ait été condamnée plusieurs fois par les Papes, de Grégoire XVI à Pie X, c'est cette fameuse déclaration des Droits de l'homme qui sanctionne comme un droit la liberté de toutes les erreurs, la liberté de penser, d'écrire, de répandre n'importe quelles idées. Or, M. Lemire vient nous dire (*Journal Officiel*, 1908, p. 2,399) : " Je tiens, moi, en particulier et plus que vous, — étant suspect, parce que catholique, d'intolérance et d'exclusivisme, — à être d'accord avec mon temps et mon pays. Je tiens plus que vous à profiter des droits de l'homme que les principes modernes ont reconnus à tous ". La foi d'un côté, les principes modernes de l'autre, l'abbé-député n'hésite pas ; il va droit aux principes modernes sans s'occuper des multiples condamnations de l'Eglise. Nous retrouvons à la doctrine lemiriste dans tout son jour. L'abbé Lemire dans sa vie privée pourra être un prêtre excellent, mais dans sa vie publique, politique, il brise en visière avec les lois de l'Eglise, écarte dédaigneusement les condamnations qu'elle a infligées aux principes qu'il défend, et les soutient, les protège contre elle et malgré elle.

Cette indépendance de la vie publique du catholique, des règles de l'Eglise et de la loi de Dieu, est affirmée encore d'une façon plus complète dans le discours suivant du 29 novembre 1911, d'où j'extrai un seul passage parce qu'il en donne, en quelque sorte, la quintessence et le résumé. Pour parler comme il va le faire, M. Lemire invoque une excuse ; l'autorité diocésaine vient d'interdire le *Cri des Flandres*, qui était son journal, et il voyait dans cette mesure un acte attentatoire à ses droits sacro-saints de député. Il aurait pu cependant se demander si cette condamnation n'était pas méritée, mais que fait-il ? Il attaque directement l'autorité qui l'a portée en énonçant un principe qui la condamnerait. " Je n'admets pas (et il s'adresse à " tous les partis représentés à la Chambre pour leur faire sa profession de foi), je n'admets pas, aucun d'entre nous sur la terre de France ne doit admettre, qu'un parti politique puisse être régi par la religion. Cette confusion, vous ne la voulez pas, Messieurs, moi non plus ". Voilà donc toute la vie politique d'un pays soustraite à l'Eglise et par conséquent

à Dieu ; c'est une profession d'athéisme politique qui a dû brûler les lèvres d'un prêtre qui lit chaque jour l'Evangile au saint autel. Certes, la religion ne doit pas être politique, mais la politique doit être religieuse, elle relève de Dieu et de l'Eglise, et si les hommes, dans leur superbe, ne veulent pas reconnaître la main-mise de Dieu sur tous nos actes, que l'on soit député ou même ministre, sa justice immanente, qui tarde quelquefois, mais arrive toujours, saura bien faire expier cette parole qui n'est autre que le fameux mot de Satan : " Non serviam ". Aussi, il ne faut pas s'étonner si les applaudissements des gauches ont salué ces mots ; jamais la Chambre française n'avait ouï de pareilles paroles tombées des lèvres d'un prêtre révolté politiquement contre l'autorité de Dieu et de l'Eglise.

Mais on pourrait peut-être dire que c'est moi qui suis un exalté, que ma foi n'est pas suffisamment éclairée, mon obéissance par trop servile et que, en la donnant entièrement à l'Eglise dans ces matières, je ne fais pas un acte raisonnable. Eh bien ! il y a un moyen très simple de contrôler ma parole, voyons, en quelques mots, ce qu'en a pensé l'autorité archiepiscopale de Cambrai.

Dans une lettre, rendue publique, écrite à la suite du banquet du 2 octobre 1910, Mgr Delamaire dit : " Je tiens à dire que dans cette circonstance, il n'a été adressé à M. Lemire que des reproches pour le passé, de sérieux avertissements pour l'avenir. Déjà, lors des retraites ecclésiastiques, j'avais cru devoir blâmer son attitude générale des derniers temps et je ne sache pas qu'il ait rien fait depuis pour mériter que je retire ce blâme, au contraire. En réalité, après les incidents déplorables de son élection et du scandaleux banquet du 2 octobre, je considère, de plus en plus, sa présence au Parlement comme un malheur ".

Dans une lettre adressée, l'année suivante, à MM les Curés des arrondissements de Dunkerque et d'Hazebrouck, Mgr Delamaire dit : " Le *Cri des Flandres* est né contre mon gré, et depuis lors, même dans les circonstances où il était le plus répréhensible, il n'a cessé de défendre les intérêts du député d'Hazebrouck, c'est-à-dire d'un prêtre dont les fautes lourdes dans la vie publique ont, à plusieurs reprises, grandement attristé son Archevêque et les catholiques de France. "

En avril, Mgr le Coadjuteur écrivit au *Novelliste* de Bordeaux : " L'Archevêque Coadjuteur de Cambrai vous remercie de lui avoir envoyé votre vigoureux article sur les graves incorrections et inconvenances commises dernièrement à Bordeaux par l'abbé Lemire. Sa conduite, chez vous, a dépassé toutes les prévisions les plus pessimistes. Malheureusement, il n'y a pas grand chose à faire pour l'arrêter sur la pente où il s'est engagé, car mes blâmes, comme les vôtres, glissent sans l'émouvoir sur cette âme orgueilleuse. Il n'a d'ordre à recevoir de personne, surtout de l'Eglise ".

Et quand l'Archevêque Coadjuteur se croyait dans le douloureux devoir d'exercer de cette manière l'obligation stricte de sa charge épiscopale, il l'était que le porte-voix d'une autorité plus haute, le Souverain Pontife lui-même.

Le 4 mars 1906, le Cardinal-Secrétaire d'Etat écrivait à Mgr le Coadjuteur à propos de la loi de séparation : " J'ai reçu la lettre que m'a adressée M. Lemire, le 30 avril dernier... Je crois opportun que vous ajoutiez qu'il ne doit pas interpréter la décision de Sa Sainteté au sujet de l'incident qui le concerne comme une approbation de sa façon de voir la loi néfaste de la séparation, parce que cela serait absolument faux... Revenant comme député à la Chambre, il devra montrer

qu'il a changé sa façon d'apprécier la susdite loi, afin que Sa Sainteté ne soit pas obligée de désapprouver son langage ". La suite a montré comment cet avis fut reçu et observé.

En 1907, S. Em. le Cardinal Merry del Val se voyait dans la nécessité d'écrire de nouveau à Mgr Delamaire pour réprover " l'irrévérentieuse et inique accusation lancée dernièrement en plein Parlement contre l'œuvre de Sa Sainteté par celui qui, en raison de la dignité de son propre caractère, aurait dû mieux se renseigner et parler plus respectueusement des lumineuses sollicitudes du Saint-Siège pour les intérêts de l'Eglise de France. " Plus loin, le Cardinal dit " l'amertume qu'avait produite dans l'âme du Souverain Pontife ce téméraire langage. " Il blâme " ceux qui tendent pratiquement la main sur le terrain politique aux ennemis de l'Eglise " et enfin, il rappelle que dans son Encyclique sur le modernisme, Sa Sainteté a visé dans sa condamnation doctrinale le malentendu fondamental sur lequel certains prêtres basent leur ligne de conduite, erreur relative aux rapports de l'Eglise.

Pour que personne n'en ignorât, ni ici ni ailleurs, quelques jours après, l'*Osservatore Romano*, dont tout le monde sait le caractère officieux, publiait la note que voici : " L'*Univers* se fait l'interprète des sentiments de profond chagrin et de vive compassion que doivent avoir éprouvés tous les honnêtes gens en voyant l'abbé Lemire, malgré les admonestations reçues naguère de son évêque et la réprobation du Saint-Siège, persister dans la voie où il a rencontré, non seulement le blâme de ses supérieurs et de tous les gens dévoués à l'Eglise, mais aussi le danger de devenir la risée de ses adversaires qui, au milieu de leurs applaudissements, ne savaient que se moquer de lui. "

Mais, j'ai hâte de terminer ce triste sujet. Toutefois, je ne puis m'empêcher de noter qu'avant 1912, M. l'abbé Lemire pensait à gauche, mais siégeait au centre. Maintenant il a mis d'accord ces deux éléments.

M. l'abbé Lemire est allé s'asseoir à la Chambre au milieu des pires ennemis de l'Eglise, non certes pour les convertir, car il dit lui-même que la Chambre n'est pas un lieu de discussions philosophiques et théologiques, mais parce qu'il s'y sentait plus à l'aise, dans son vrai milieu. Jusqu'alors, il avait fait litière de son honneur sacerdotal ; par ce geste, il fait litière de sa soutane qui en est le symbole.

On le voit, les paroles de Mgr Delassus sont malheureusement par trop vraies et tout cœur catholique doit profondément regretter que la vie publique du prêtre député ait donné occasion de les prononcer. Elles ne sont que l'explication des différents actes de sa vie publique.

Mais admettons un instant que ces paroles soient diffamatoires ; je vais brièvement établir qu'en droit et en fait, Mgr Delassus avait parfaitement raison de les prononcer et qu'écrire ce qu'il a écrit n'était pas seulement pour lui un droit, c'était un devoir.

La *detractio*, médisance, est définie *alienæ famæ lesio* ; la diffamation suppose ou la calomnie ou la médisance et implique une divulgation plus étendue. Laissons d'abord toute la partie canonique qui se rapporte à la vie privée. Personne n'a jamais eu l'intention d'attaquer l'abbé Lemire dans sa vie privée, et Mgr Delassus moins que tout autre. Il ne s'agit ici, et le *libellus* en fait foi, que de faits publics, discours, paroles ou actes de l'abbé Lemire et qui étaient connus bien avant que la *Semaine religieuse de Cambrai* crût de son devoir d'en parler. Ce point de vue change complètement l'aspect de la question et Mgr Delassus pourrait dire *relata refero* : ce

n'est pas lui qui a diminué le bon renom de M. Lemire, c'est le député lui-même qui s'est diminué, on n'avait qu'à le constater. Aussi le *Libellus* insiste surtout sur les interprétations données par Mgr Delassus aux paroles ou actes de l'abbé Lemire et qui tendraient d'après lui à en diminuer la réputation.

Je remarquerai tout d'abord qu'un publiciste quelconque ne doit pas seulement raconter le fait, mais en dégager la morale. Il pourra se tromper parfois, mais, dans l'espèce, ce n'est point le cas, car quand Mgr Delassus a tiré les conséquences logiques et canoniques des divers actes ou discours de l'abbé Lemire, ses déductions s'accordaient rigoureusement avec la logique et le droit canonique ou, si l'on aime mieux, la théologie.

Les narrations et appréciations de la *Semaine religieuse de Cambrai* étaient, de la part de son directeur, son droit. Pour l'établir, revenons aux grands principes catholiques.

L'Evangile, prévoyant ces contestations qui devaient forcément se produire entre chrétiens, leur fait cette loi : *Corripit illum inter te et ipsum solum, quod si non audierit dic Ecclesie*. Mgr Delassus n'avait pas d'action directe sur l'abbé Lemire, il en avait par la *Semaine religieuse*, et elle n'a pas été toujours inutile. Plusieurs fois, surtout dans les commencements, alors que l'abbé Lemire ne faisait qu'esquisser sa nouvelle allure, ses amis disaient à l'abbé Delassus que les notes, très inoffensives, de la *Semaine religieuse* l'avaient fait reculer, ou du moins hésiter dans la voie où il voulait s'engager. L'ex-abbé Dabry, qui a exercé sur le député d'Hazebrouck une influence si néfaste et l'a entraîné à des entreprises déplorables, a reconnu lui-même, dans son livre *Le catholique républicain* (page 679), qu'il avait suffi d'un mot de la *Semaine religieuse* pour que l'abbé Lemire le priât de s'éloigner de lui et de " renoncer ainsi aux agréments et aux avantages de la vie commune. " On voit donc que l'action de Mgr Delassus a eu d'heureux effets, et, si on peut regretter une chose, c'est qu'ils n'aient point continué.

Mais en dehors de ce droit de correction individuelle, Mgr Delassus jouit aussi des droits qu'ont tous les publicistes vis-à-vis des personnes publiques, en général, et plus spécialement à l'égard de celles dont le mandat est renouvelable par l'élection. Un acte public relève du public, le faire connaître est un droit pour chacun ; malheureusement, sous ce rapport, la *Semaine religieuse*, précisément à cause de sa périodicité hebdomadaire, arrivait toujours trop tard ; par conséquent, si l'on met en regard sa publicité restreinte avec celle des journaux, Mgr Delassus ne pouvait pas dire *nova* ; mais il pouvait les dire *novæ*, c'est-à-dire examiner ces actes, ces paroles au point de vue catholique et montrer en quoi ils s'y accordaient ou s'en écartaient. Ce droit de contrôle de la part de la presse est indiscutable, et une action de justice ne serait recevable que si le plaignant pouvait prouver qu'on a dénaturé ses intentions et, de parti pris, défiguré ses actes en leur donnant une orientation qu'ils n'avaient logiquement pas. Je laisse de côté l'intention parce que Dieu seul en est juge et que, d'ailleurs, Mgr Delassus est indemne sous ce rapport.

(A suivre.)

Nous prions tous ceux qui jugent notre œuvre bonne, utile et digne d'encouragement de nous faire parvenir les noms des personnes de leur connaissance qu'ils croient susceptibles de s'honner à la " Vérité. "

## A la Longue-Pointe

Le Bulletin paroissial de l'Immaculée Conception publie quelques réflexions d'un missionnaire qui vient de visiter l'asile de la Longue-Pointe.

C'est une belle réponse aux déni- greurs du Pays et à tous les sectaires et catholiques libéraux qui ne comprennent pas l'utilité des religieux et des religieuses et veulent laïciser hôpitaux, asiles et maisons d'éducation.

Qu'on lise donc :

J'ai donc visité Saint-Jean-de-Dieu Et j'en suis revenu !

J'ai vu, dans cet asile des contrastes, mille choses intéressantes. Et par là, je n'entends ni les appareils de chauffage et d'éclairage, ni la cuisine, ni les 50 porcs et les 50 minots de pommes de terre qu'on sert chaque jour aux pensionnaires, ni les tramways électriques qui circulent dans les corridors, ni même les discours de Lapointe, — Elzéar celui-là.

Moi qui n'avais jamais vu de miracle j'ai assisté, là, à celui de la charité. Les Sœurs Popèrent en permanence. J'ai contemplé le luxe le plus effréné de la propreté. J'ai vu beaucoup d'hommes retirés de la circulation, et ça m'a fait songer à beaucoup d'autres qui devraient l'être. J'y ai même vu des fous. Mais jamais je n'aurais cru y rencontrer tant de gens qui ressemblent à ceux qui sont ailleurs.

Mon admiration eût été sans mélange, si je n'y avais aussi rencontré le gouvernement.

Quand je dis le gouvernement, je parle de la politique. Et quand je parle de la politique, je n'entends que les politiciens canadiens catholiques.

Savez-vous ce qu'il paie, le gouvernement de la catholique province de Québec, pour chacun de ses pensionnaires chez les Sœurs de la Providence ? \$10.00 par mois. Jusqu'à ces derniers temps, il ne payait même que \$9.00 et quelques sous.

Et pour ses aliénés protestants de Verdun ? — \$14.50.

Ce qui fait que, grâce aux Religieuses de St-Jean-de-Dieu, les contribuables, c'est-à-dire vous et moi, économisent \$4.50 par mois, ou \$54.00 par année sur chaque aliéné. Et comme il y en a à peu près 1800, cela forme en chiffres ronds :  $1800 \times 54 = \$97,200$  par année. Les mêmes Religieuses nous rendant ce service depuis plus de trente ans, nous tenons donc d'elles la petite aumône de  $\$97,200 \times 30 = \$2,916,000$ .

Près de trois millions de piastres !

Souvenez-vous de ce fait, je vous prie. Quand on vous vantera les grands dons des millionnaires protestants, vous leur rappellerez celui-ci, dont ils bénéficient comme nous, et qui leur est fait par ces petites filles du peuple que sont nos Sœurs de charité. Quand certains catholiques, qu'on prend plus facilement par la bourse que par le cœur, vous parleront avec dédain de ces... quêteuses de Sœurs, vous mettez sous leurs yeux ce cadeau de trois millions, et vous y ajouterez tout ce que nous apportent, plus gratuitement encore, cent autres institutions religieuses de charité. Tout cela aide à éteindre les préjugés et à faire taire la sottise.

### Société d'une messe

Monsieur l'abbé Louis Thifault, curé de Saint-Ligori, diocèse de Joliette, décédé le 26 février 1913, était membre de la Société d'une messe, section provinciale.

Jules LABERGE, ptre.  
Secrétaire.

Archevêché de Québec.

## Mgr Langevin et la situation scolaire au Manitoba

Un représentant du Devoir a eu une entrevue avec S. G. Mgr Langevin qui a fait la déclaration suivante d'une grande importance :

" Au point de vue des faits, a dit Mgr Langevin, notre situation scolaire est exactement ce qu'elle était l'an dernier, comme elle était il y a vingt et vingt-deux ans. Les amendements votés l'an dernier par la législature n'ont pas eu d'effet dans la pratique. La commission scolaire de Winnipeg n'a encore rien fait pour alléger le fardeau qui pèse sur la minorité. Dans les centres où les catholiques sont fortement groupés et peuvent élire leurs commissaires, nous essayons de tirer le meilleur parti possible de la situation. Dans les centres mixtes, comme Winnipeg, Brandon et Le-Pas, nous sommes obligés de maintenir à nos frais des écoles indépendantes, après avoir payé notre quote part d'impôts aux écoles publiques où nous ne pouvons envoyer nos enfants. Le fardeau de la double taxe pèse aujourd'hui sur nos épaules, comme depuis plus de vingt ans. L'énergie des catholiques, leur esprit de sacrifice est admirable ; mais combien de temps encore durera ce régime de tyrannie et d'injustice ? Je n'ose le prédire, quelque espoir que j'aie de voir se réveiller enfin l'instinct de justice et de fair play de la majorité. "

## EN PASSANT

**Les prunes canadiennes** La Compagnie du Pacifique Canadien vient d'acheter toutes les conserves de prunes (soit 10,000 boîtes) préparées par la Société Coopérative agricole de Kamouraska ; elle offre de plus d'acheter toutes celles que la Société fabriquera cette année et de fournir elle-mêmes les bocaux de verre.

La Direction du Pacifique Canadien, lisons-nous dans le Journal d'Agriculture, a fait la comparaison entre ces conserves fabriquées à Ste-Anne-de-la-Pocatière et d'autres qu'elle s'est procurées à Chicago, et elle a constaté que les prunes des comtés de L'Islet et Kamouraska étaient bien supérieures à celles achetées ailleurs.

Tout cela démontre que notre province peut produire d'excellents fruits et que nous pouvons en retirer un revenu important pour nos cultivateurs, pourvu que nous ayons l'organisation nécessaire pour en assurer la conservation et la vente à des prix rémunérateurs.

**Syndicats catholiques** Aux Trois-Rivières, la Corporation ouvrière catholique s'organise rapidement.

Nous avons maintenant, dit le Bien Public, cinq syndicats professionnels régulièrement constitués, avec leurs Conseils de direction, leurs règlements, leurs jours de réunion, etc. Ce sont : le syndicat des Menuisiers, avec plus de quatre-vingts membres ; le syndicat des Charretiers avec plus de trente ; le syndicat des Mouleurs et le syndicat des Fondeurs, qui groupent au moins deux cents ouvriers de la Fonderie. D'autres syndicats sont encore en voie d'organisation et seront bientôt sur pied.

Telle qu'elle est actuellement, la C. O. C. se trouve solidement établie. Et elle a, du reste, commencé de prouver sa force et son utilité, soit en procurant de l'emploi à certains ouvriers, soit en intervenant auprès des patrons en faveur de certains autres. Plusieurs patrons et entrepreneurs lui accordent

déjà une préférence effective. MM. Dubé et Marineau, par exemple, ne veulent employer que des membres de la C. O. C. Le syndicat des Charretiers est à conclure avec d'autres employeurs des arrangements qui assureront à ses membres une saison d'été exempte de chômage.

Les ouvriers aiment déjà leur Corporation avec la famille de ses syndicats.

Ils veulent en faire une organisation de premier ordre qui mérite la confiance du public et se recommande à l'attention des employeurs.

**Pommes au nord du Lac St-Jean** Le Frère J. Stackler, professeur d'horticulture à Vauvert, Lac-Saint-Jean, fait part au Journal d'Agriculture que la culture des pommes réussit au nord du Lac, dans le canton Racine.

Les Frères ont maintenant établi une pépinière à l'Orphelinat agricole de Saint-Joseph du Lac et espèrent ainsi obtenir dans quelques années de meilleurs résultats encore, avec des arbres parfaitement acclimatés.

Les fruits récoltés l'an dernier étaient de belle venue et excellents.

**Les noms de baptême** Nous empruntons au Bulletin paroissial de Saint-Roch les réflexions suivantes fort opportunes :

" Comme le nom est donné à ceux que l'on baptise en leur qualité d'enfants de Dieu, et parce qu'ils vont être régénérés en Jésus-Christ et inscrits dans sa milice, le curé s'opposera à ce que l'on donne aux enfants des noms obscènes, fabuleux, ridicules, des noms de faux dieux ou de païens impies ; mais il s'efforcera de leur faire donner le nom d'un saint, afin que par les exemples de celui-ci, ils soient aidés de sa protection. " Ainsi s'explique le Rituel romain.

Qui pourrait de gaieté de cœur, priver un enfant de ce bienfait inestimable de la protection d'un patron céleste ?

Et cependant en parcourant nos registres, nous y trouverons à chaque page des noms inconnus dans le catalogue des saints, des noms choisis uniquement pour leur consonnance, des noms ridicules, des noms de personnages de romans, des noms d'hommes politiques.

Certes vous reconnaîtrez que des noms comme Aubépine, Eglantine, Liliane, ne sont pas des noms de saintes, Valéda n'est pas non plus un nom de sainte, il y a une toute autre provenance.

Le catalogue des noms de baptême est considérable, il contient plus de deux mille noms différents, vous y chercheriez inutilement ces noms si communs de : Délia, Délisca, Glorvina, Anita, Janita, Delaura, Stella, Aldora, Adonitia, Odina, Aldéa, Alma, Lorida, Auolia, Arabella, Ella, Feita, etc., etc.

Le goût des noms terminés en a tourne à la manie, on n'ose plus s'appeler Marie, ce n'est pas assez beau. Cette mode, cette manie est à ce point générale que les noms à terminaison française sont en train de disparaître de nos registres. On ne trouve plus Louise, Elise, Berthe, Marthe, Olive, Germaine, Alice, Cécile, etc... mais Louisa, Elisa, Bertha, Martha, Oliva, Germaina, Alicia, Cécilia, etc... Où cela finira-t-il ?

Parions qu'un jour il se trouvera quelque parrain ou quelque marraine amateur des noms en a pour proposer des noms de baptême comme : Afrosa, Barbosa, Morosa, Cornifera, Ventosa, Patira et Patata !

Ne s'est-il pas trouvé des gens assez

ignorants, ou assez peu chrétiens pour demander qu'on donne à une fillette les noms de Maria Zola !

### Les bienfaits de l'instruction obligatoire

De l'Opinion, journal français à tendances radicales :

Les conscrits viennent de passer l'examen prescrit à leur arrivée à la caserne. Voici quelques-unes des réponses faites aux questions posées, que nous recueillons pour apporter notre contribution au dossier des bleus :

Dites ce qui vous a le plus intéressé à Paris.

— La colonne de la Bastille ; c'est dans ce monument que nos pères étaient enfermés avant la Révolution.

— Que savez-vous de Jeanne d'Arc ?

— C'était une sainte qui fut brûlée sur le trône, à Rome, après 1870.

— Quel est l'auteur de la "Marseillaise" ?

— L'auteur de la "Marseillaise" est d'environ trois mètres.

Quelles sont les principales colonies françaises ?

— L'Amérique et l'Océanie.

A la question suivante : A quoi servent les impôts ? un conscrit répond carrément :

— A payer le président de la République.

Godfroy Langlois est prié de bâtir là-dessus un plaidoyer en faveur de l'instruction obligatoire.

### Les pires ennemis de l'arbre

Dans une chronique agricole (Soleil

1er mars) M. Jean-Charles Magnan parlant de la question forestière rappelle les paroles suivantes de Mgr Laflamme :

" Parmi, dit-il, les différents travaux lus au cours de ces séances (Convention forestière) j'ai remarqué tout particulièrement l'étude d'un savant entomologiste de Lévis, sur les insectes nuisibles aux forêts. L'énumération de ces ennemis des bois, quelque parfaite qu'elle fût, me parut présenter certaines lacunes, et je me permets de suggérer l'addition de trois insectes, oubliés par le spécialiste, et qui dans mon opinion, font plus de tort aux forêts que tous les autres ensemble. Ces terribles insectes, vous ne les rencontrez jamais dans les collections soigneusement classées et étiquetées des musées ; cependant tout le monde les connaît, car ils courent les rues. Voici les noms que je proposerais de leur donner :

*Ignorantia vulgaris,*  
*Indifferentia communis,*  
*Influentia politica.*

" Oui, sans doute, et nous devons le dire bien haut, l'indifférence et l'ignorance, voilà deux terribles ennemis de nos forêts. Car, à prendre les choses telles qu'elles nous paraissent, c'est à peine si, chez plusieurs d'entre nous, on commence à se douter qu'il y ait ici une question forestière. "

### Sages mesures contre la presse jaune

Les journaux publient avec aigreur une dépêche de l'Arkansas, annonçant que le Sénat de cet Etat a voté une loi qu'ils appellent draconienne contre la presse.

Imaginez donc, la nouvelle loi décrite par exemple que les récits de crimes et de divorces ne seront publiés qu'en pages intérieures, sous des titres très petits.

C'est là, selon nous, de très sages et

opportunes mesures.

Nos législateurs devraient bien suivre l'exemple de ceux de l'Arkansas

Les intérêts pécuniaires d'une certaine presse pourraient en souffrir, mais l'intérêt public qui prime en bénéficierait grandement.

—o—

**L'eau de feu** Lorsque la Compagnie de la Baie d'Hudson entreprit la traite avec les peaux-rouges, elle s'aperçut, dès le début, des bénéfices qu'elle réaliserait en offrant du whiskey en échange des fourrures. Le whiskey arrivait d'Angleterre dans des tonneaux d'une large capacité et, pour rendre le transport par terre plus facile, était distribué dans de petits barils. C'est alors que les facteurs le diluaient généreusement avec de l'eau pour augmenter leurs profits. Les sauvages constatèrent vite que seul le whiskey pur s'enflammait au contact du feu; c'est pour cela qu'ils l'appellèrent "eau de feu" et ils refusaient les liqueurs ne soutenant pas l'épreuve. Un chef qui avait constaté les effets déplorable du whiskey chez les hommes de sa tribu, disait qu'il provenait de la distillation de cœurs de chats sauvages et de langues de femmes. Peu galant, le brave chef.

### Le cabinet Wilson

M. Wilson, le nouveau président démocrate des Etats-Unis vient d'entrer en fonction.

Voici les noms des ministres qui forment son cabinet :

Secrétaire d'Etat, William Jennings Bryan, du Nebraska.

Secrétaire de la trésorerie—William G. McAdoo, de New-York.

Secrétaire de la guerre—Lindley M. Garrison, du New Jersey.

Procureur général—James McReynolds, du Tennessee.

Maître général des postes — Représentant Robert Brauleson, du Texas.

Secrétaire de la marine—Josephus Daniels, de la Caroline du Nord.

Secrétaire de l'Intérieur—Franklin K. Lane, de Californie.

Secrétaire de l'agriculture — David F. Houston, du Missouri.

Secrétaire du commerce — Représentant William C. Redfield, de New York.

Secrétaire du travail—Représentant William B. Wilson, de Pennsylvanie.

### Les Causeries du Dimanche

Nous venons de recevoir la collection complète des *Causeries du Dimanche* publiées par la Bonne Presse.

Ces causeries forment douze volumes de 250 pages chacun, magnifiquement illustrés.

On trouve là un exposé populaire des vérités de la religion.

Chaque volume se vend 25 cts en magasin, 35 franco.

La collection, douze volumes, \$2.95 frais de port en plus.

Nous prions tous les retardataires de vouloir bien se mettre en règle avec l'administration.

### Pour apprendre à prononcer l'anglais

*English accentuation* est un livre que nous recommandons à tous ceux qui veulent apprendre à bien prononcer l'anglais, c'est-à-dire à le bien parler.

L'auteur est le Rév. Père Barré, C. S. C., du Collège Saint-Laurent.

Au moyen de quelques règles simples et claires, on apprend à résoudre la plupart des cas.

La méthode employée est très ingénieuse et paraît être pratique.

Comme le disait un confrère, l'auteur donne une règle infailible pour la double prononciation du *th* comme dans *that* et dans *think* qui va sauver du désespoir maint professeur.

Le livre du R. P. Barré est destiné à rendre de précieux services à ceux qui apprennent la langue anglaise et désirent la parler correctement.

Ce livre est en vente à nos bureaux. Franco 60 sous.

### Histoire de la race française

#### AUX ETATS-UNIS

Tel est le titre d'un ouvrage canadien fort important qui vient de paraître.

En effet le livre de M. l'abbé Magnan est une œuvre de grand mérite et arrive bien à son heure. Il sera sans doute accueilli avec empressement par tous les Canadiens français dignes de ce nom. Et le meilleur moyen de témoigner de la reconnaissance à l'auteur pour le travail intelligent et tout patriotique qu'il vient de s'imposer, c'est d'acheter ce volume et de le faire connaître.

C'est un fort volume illustré de près de 400 pages. Il est maintenant en vente à la librairie J. P. Garneau, 47 rue Buade et à la *Propagande des Bons Livres*, bureaux de la *Vérité*, Ville-Montcalm, Québec. Le prix du volume est de \$1.50; par la poste \$1.65.

### BONNE NOUVELLE

#### Livres pour bibliothèques

La *Propagande des Bons Livres* vient de recevoir un grand nombre de livres des principaux éditeurs catholiques de France et de Belgique.

C'est une excellente occasion d'organiser ou de compléter des bibliothèques paroissiales fort intéressantes et instructives, à bon marché. Il y a des séries de livres à 7 sous en montant.

S'adresser à la *Propagande des Bons Livres*, bureaux de la *Vérité*.

### PRIX SPECIAL

Pour faciliter la propagande de la *Vérité* par nos amis, d'ici à quelque temps, nous accordons un prix spécial de faveur pour les nouveaux abonnés, soit \$1.00 par an.

Cette réduction est accordée pour la première année seulement.

**Si tous les amis de notre journal nous faisaient parvenir, cette année, un nouvel abonnement à \$1.00, nous augmenterions vite notre circulation et notre influence.**

### En vente à la "Propagande des Bons Livres"

— ( : o : ) —

(Œuvre de Saint Raphaël Archange.)

#### Bureaux de la "Vérité"

### Volumes à 30 centins franco

Christophe Colomb par C. d'Hallencourt  
Général de Sonis "  
Garcia Moreno "  
Barrayer, par Pierre Lemoyne.  
Montalembert (Abbé L. Bouthors)  
Le général Chanzy, par Jean Laure.  
Jean Chouan et la Chouannerie par Michel de R...  
Amiral Courbet, (Comte de Lionval.)  
O'Connell, par Emile Valsayre.

### Nouvelle Bibliothèque pour tous

A 30 cts franco.

Relié toile, 45 cts franco.

La Raçon de la Gloire par Léon Barracand  
Dormilhouze la Jeune par Léon Barracand  
L'Imagier du duc Jean, par Nalim.  
Sainte Nitouche, par M. Delly.  
Raoul de Vertfaucon par Max Colombar.  
Au Moulin de Virelune par Pierre Billaud.  
Notre Pain Quotidien, par Henri Rousset.  
Les Merveilles de la Vie végétale par A. Acloque.  
La Cellule, Son Origine par l'Abbé Maumus.  
Lourdes (2ème Série) par le Dr Boissarie.  
Le Miracle permanent d'Andria par Léon Cavène.  
Les Papes à travers les Ages, par E. Lacoste.

### Nouvelle Série Bijou

Volumes à 25 centins. Reliés 40 centins franco

La Maîtresse de Piano, par Florence O'Noll.  
Leur Pêché, par Jean Vézère.  
Sous les Palmes de Bénarès, par Marie Affre.  
Après la Haine, par Edmond Coz.  
L'Île Bleue, par George Thiery.  
Fille de Chouans, par M. Delly.  
Fleurs du Foyer, Fleur de Cloître, par M. Delly.

### LA VIE DES SAINTS

1.—Vie des Saints pour tous les jours de l'année. Deux vol. in-8° de 1460 pages, comprenant 365 Vies. Les 2 vol. reliés toile, \$1.75.

2.—Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Quatre vol. in-8° de 2300 pages, comprenant 575 Vies. Les 4 vol. reliés toile, \$3.00.

3.—Vie des Saints selon l'ordre des fêtes. Six volumes de 4800 pages, comprenant les 1200 Vies parues. Les six vol. reliés demi-basane \$7.75

ENTRE AMIS. — Recueil de lettres du R. P. Lalonde, S. J. à un de ses amis. Un vol. 75c. franco.

VIE abrégée de Nellie, la petite Violette du Saint Sacrement. 50c. la douz., franco.

Comment il faut aimer le Bon Dieu. La douzaine 30 sous franco. Le cent \$2.25.

L'Enfant de Chœur au pied des autels. L'unité 5c. La doz. 55c. franco.

Le Catholique d'Action par le R. P. Palau, S. J.

En librairie 15 cts; franco 20 cts.

### Ouvrages du P. Berthier, M. S.

30 SOUS Franco (Vols. in-16)

Relié Percaline 40c.

Le Livre de Tous. 470 pages.  
Le Jeune Homme comme il faut. 544 pages.  
La Jeune Fille et la Vierge chrétienne. 396 pages.  
L'Homme tel qu'il doit être. 572 pages.  
La Mère selon le Cœur de Dieu. 404 pages.  
L'Etat religieux, nouvelle édition augmentée. 468 pages.  
Heureux les Cœurs purs. 400 pages.  
L'Art d'être heureux. 466 pages.  
La Clé du Ciel. 430 pages.  
Le Culte et l'Imitation de la Sainte Famille. 380 pages.

### Ouvrages à 15 sous, franco

Volumes in-32

Relié toile noire 20c.

Où trouver le Bonheur (Par le Cte de Lambert). 186 pages.  
Quelle est ma vocation (Par P. J. Berthier, M. S.) 102 pages.  
Pour le Sanctuaire (l'abbé Belmon) 168 pages  
Recherche et première culture des vocations. (M. J. Moisan, curé). 200 pages.  
Petit Catéchisme du mariage (P. J. Hoppenot, S. J.) 250 pages.  
Devoirs des Parents envers leurs enfants. 246 pages.  
La Voie douloureuse à Jérusalem. 200 pages.  
Jésus-Christ. (Mgr Gonthier-Soulard). 200 pages.

### LE PRETRE

*Le prêtre et l'Evangile. — Le prêtre et le ministère paroissial. — Le prêtre et les libertés politiques.*

Tels sont les titres des trois volumes d'une excellente collection destinée aux prêtres. Les titres seuls leur en indiqueront l'importance. Les trois vol. \$1.10 franco.

*Au tournant de la route.* — Histoire très dramatique et passionnante d'une vocation ecclésiastique entravée par mille épreuves et qui parvient à triompher. Un vol. franco 70 c.

*Histoire de l'Eglise.* — L'Histoire de l'Eglise de Mgr Postel est, en dehors des grands ouvrages en plusieurs volumes, la meilleure qui existe. C'est un petit résumé dont le succès dit assez la valeur.

L'Histoire de l'Eglise par Mgr V. Postel, un vol. in-12 franco 60 c.

*L'Enseignement par l'Image.* Collection de 16 brochures. 45 gravures par volume. Histoire Sainte. Vie de N. S. Jésus-Christ. Le Pater. Histoire de l'Eglise. Vie de la Ste Vierge. La Messe expliquée, etc., etc. Prix spécial de propagande... \$1.25 la collection.

### Récompenses pour Catéchismes

Le Pater, l'Ave Maria, les Sacraments expliqués en histoires et en images. Prix des 17 brochures : 60c.

### La Propagande des Bons Livres

Bureaux de la "Vérité"

près Québec